

AFFAIRE N° 4 - COMPTE ADMINISTRATIF 1983 DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT .

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Compte Administratif du Bureau d'Habitat Social pour l'année 1983.

Les résultats de ce compte sont les suivants :

	Résultats de clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 83		Résultats de clôture de l'exercice précédent	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	EXCEDENT
SECTION D'INVESTISSEMENT	7 794 667,55		35 131 525,58	30 226 944,76	12 699 248,37	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 024 393,23	3 230 665,91	3 622 094,62		1 415 821,94
TOTAUX	7 794 667,55	1 024 393,23	38 362 191,49	33 849 039,38	12 699 248,37	1 415 821,94

SECTION D'INVESTISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 1984

LIBELLES	I N S C R I P T I O N S					REALISATIONS	CREDITS REPORTES
	B.P	B.S	D.M	TOTAL			
210 Acquisition de terrains		18 070,42			18 070,42	18 070,42	
232-0 Trav. construc. (groupé)	18 986 400,00	43 201 286,74	267 344,32	62 455,031,06	20 444 356,42	42 010 674,64	
232-1 Trav. construc. (diffus)	2 060 000,00	4 840 000,00		6 900 000,00	4 052 342,33	2 847 657,67	
233-0 Travaux de viabilité	9 127 000,00	19 238 617,23	71 781,11	28 437 398,34	10 008 806,05	18 428 592,29	
16 Remboursement de la dette	443 734,69	164 215,67		607 950,36			
06 - 16-1 Emprunt C.D.C					579 714,72		
- 1651 Emprunt CRCAAR					28 235,64		
Déficit extérieur reporté		7 794 667,55		7 794 667,55	7 794 667,55		
RECETTES	30 617 134,69	75 256 857,61	339 125,43	106 213 117,73	30 226 944,76	76 095 684,03	
1051-2 Subvention L.B.U pr V.R.D	4 922 948,00	9 228 002,00	351 000,00	14 501 950,00	5 261 660,00	9 240 290,00	
1051-3 Subvention L.B.U pr construction	11 577 750,00	40 645 390,00	115 000,00	52 338 140,00	15 476 103,00	36 862 037,00	
1051-4 Subvention L.B.U construc. (diffus)	454 000,00	3 696 000,00		4 150 000,00	1 030 080,00	3 119 920,00	
1051-1 Subvention FIDOM		159 841,00		159 841,00	159 841,00		
1053-1 Subvention F.I.R pr V.R.D	2 395 190,00	3 171 625,01		5 566 815,01	1 621 070,00	3 945 745,00	
1059-1 Subvention C.A.F		37 500,00		37 500,00	37 500,00		
232-0 Remboursement s/ trav. construction		651,00		651,00	651,00		
233-0 Remboursement sur trav. de V.R.D		608,25		608,25	608,25		
2536 Créance pr location vente	107 613,33			107 613,00	74 280,00	42 804,40	
2539 Autre créance (Hyacinthe)							
16-1 Emprunt C.D.C	9 217 512,00	16 914 132,85	-128 133,82	26 103 511,03	6 000 000,00	20 103 551,03	
165-1 Emprunt C.R.C.A.M.R	1 606 000,00	1 218 141,00		2 824 141,00	2 824 141,00	2 824 141,00	
115 Prélèvement sur section fonctionnement	336 121,36	186 225,75		522 347,11	522 347,11		
RESULTAT DE CLOTURE					-12 699 248,37	+12 806 750,43	
					109 511,06		

RECAPITULATION

	PREVISIONS	REALISATIONS	CREDITS REPORTEES	RESULTATS		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	5 552 295,42	3 230 665,91	0	2 321 639,51	1 415 821,94
	RECETTES	5 552 295,42	4 646 487,85	0	905 807,57	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	106 213 117,73	42 926 193,13	63 286 924,60	0	109 511,06
	RECETTES	106 213 117,73	30 226 944,76	76 095 684,03	109 511,06	

RESULTAT NET GLOBAL 1 525 333,00

Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix.

Pour la section investissement, les Commissions rappellent qu'en 1983, lors de la réunion de concertation pour l'Habitat Social, Monsieur le Préfet avait justifié la non augmentation des subventions attribuées pour la construction de L.T.S. en 1983 par rapport à 1982, par le fait que les communes pourraient contracter auprès de la S.O.F.I.D.E.R. des prêts à des taux plus intéressants.

Or, lorsque la Commune s'est adressée à cet organisme bancaire, il lui a été répondu que les prêts ne peuvent être faits qu'à des particuliers.

Parallèlement, les intéressés étant quasiment sans ressources, il est à peu près certain que la S.O.F.I.D.E.R. leur refusera les emprunts.

La Commune de Saint-Denis, comme beaucoup d'autres, se trouve donc dans une impasse pour le moment. Le dossier est à la Préfecture qui essaye d'intervenir auprès de la Direction du Trésor pour débloquer la situation; le montant du prêt demandé étant de 11 000 000 FF.

Pour la section de fonctionnement, un excédent a pu être dégagé du fait :

- des reports antérieurs : 1 024 393,83 FF ;
- de la réalisation différée des actes authentiques ;
- la diminution des frais de gestion à payer à la S.I.D.R. ; le maximum de loyers étant récupéré directement par un régisseur communal.

.../...

M. GERARD M. : Il y a un élément nouveau qui est intervenu depuis la rédaction de cet avis des commissions.

M. LOCATE : Lors d'un récent passage à Paris, nous avons pu voir Monsieur BOISSELET qui est responsable de cette affaire au Ministère de l'Economie et des Finances. Il semblerait que le problème se débloque et que la Commune aura donc dans ses caisses 11 millions de versés prochainement. Ce n'est plus qu'une question de délai, de date et de signatures également, au niveau du Ministère. Le déficit, qui donc est à mettre entre guillemets, va être absorbé, aussi bien par le versement de cet emprunt que par l'excédent du fonctionnement qui sera reporté en investissement. Les sections d'investissement et de fonctionnement seront donc par là même équilibrées.

LE MAIRE : La situation vous est donnée telle qu'elle est à la date d'aujourd'hui. En fait, cela va s'améliorer dans les jours qui viennent.

M. ANNETTE : Sur la différence importante qu'il y a entre la réalisation dans les dépenses de fonctionnement et les prévisions, pourrais-je obtenir des explications ?

M. LOCATE : Monsieur GERARD l'a signalé dans l'avis des Commissions. Il s'agit, essentiellement, de frais de gestion qu'on a pu économiser. On avait prévu, à l'origine, de faire encaisser les loyers par la S.I.D.R., et par elle seulement, et finalement l'expérience montre qu'en faisant encaisser les loyers parallèlement par la Perception -qui est un symbole vis-à-vis de l'opinion publique-, la manière de procéder est positive pour la Municipalité et permet de faire des économies. Il s'agit là d'une première explication. Deuxièmement, nous avons un certain nombre de frais prévus qui n'ont pas encore été réglés, notamment au niveau des actes authentiques que nous passons avec les attributaires.

M. ANNETTE : Et ces derniers ne passent pas en crédits reportés, dans la récapitulation ?

M. LOCATE : Non. Il s'agira d'une opération ultérieure, dans un autre exercice.

M. ANNETTE : Et le service par la Perception : est-ce un service gratuit ?

M. LOCATE : C'est un service quasiment gratuit, oui.

LE MAIRE : Quasiment, oui. Ils prélèvent, en effet, très peu.

M. LOCATE : Le service S.I.D.R. coûte un peu plus cher.

LE MAIRE : Je mets aux voix. 3 abstentions. Le rapport, ainsi que l'avis des commissions sont adoptés à la MAJORITE.